

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST
numéro d'identification : 64260

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29
1410 Waterloo
Téléphone : +3223520400
Télifax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Prévention:

- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313

- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Elimination:

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6 270-407-8 01-2119513401-57	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	>= 5 - < 10
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 5 - < 10
amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	90622-74-5 292-477-9 01-2119489409-22	Eye Dam.1; H318 Skin Corr.2; H315 Aquatic Chronic2; H411	>= 2 - < 5
ammoniac, solution aqueuse	1336-21-6 215-647-6 01-2119488876-14	Skin Corr.1B; H314 Aquatic Acute1; H400 STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2; H411	>= 0 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Irritation |
| Risques | : Pas d'information disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|---|
| Traitement | : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : |



TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|--|---|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate. |
|---------------------------|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
|---|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
|-----------------------|--|

6.4 Référence à d'autres rubriques

- | |
|--|
| Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques. |
|--|

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Mesures d'hygiène | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. |
|--|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Autres données

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: <** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00062 **>,
<** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00013 **>,
<** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00014 **>

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
propane-2-ol	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	2009-06-11	BE OEL
propane-2-ol	67-63-0	VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m3	2009-06-11	BE OEL

DNEL

**acides sulfoniques,
hydroxyalcanes en C14-16 et
alcènes en C14-16, sels de
sodium
68439-57-6:**

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 152,22 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 45,04 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

**propane-2-ol
67-63-0:**

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 500 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 89 mg/m³

**amides en C12-18 et insaturés
en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)
90622-74-5:**

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 73,4 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,09 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 21,73 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,056 mg/cm²

**ammoniac, solution aqueuse
1336-21-6:**

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 36 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 14 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques
Valeur: 47,6 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 7,2 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 2,8 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques
Valeur: 23,8 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques

PNEC

**acides sulfoniques,
hydroxyalcanes en C14-16 et**

: Eau douce
Valeur: 0,042 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

alcènes en C14-16, sels de sodium
68439-57-6:

Eau de mer
Valeur: 0,0042 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 2,025 mg/l

Sédiment marin
Valeur: 0,2025 mg/l

Sol
Valeur: 0,0061 mg/l

STP
Valeur: 4 mg/l

propane-2-ol
67-63-0:

: Eau douce
Valeur: 140,9 mg/l

Eau de mer
Valeur: 140,9 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 552 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 552 mg/kg

Sol
Valeur: 28 mg/kg

intermittent release
Valeur: 140,9 mg/l

STP
Valeur: 2251 mg/l

Valeur: 160 mg/kg

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)
90622-74-5:

: Eau douce
Valeur: 0,007 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0007 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 0,035 mg/kg

Sol
Valeur: 0,153 mg/kg

STP
Valeur: 830 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

intermittent release
Valeur: 0,024 mg/l

ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6: : Eau douce
Valeur: 0,0011 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0011 mg/l

intermittent release
Valeur: 0,0068 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : bleu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Odeur	:	ammoniacale
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Concentration: env. 10,40 g/l
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Vitesse de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,046 g/cm3
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 52 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 6.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

graves/irritation oculaire

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée

: Rat: NOAEL: 259 mg/kg

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 2 Jahre

propane-2-ol
67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 Rat: 5.280 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 3.570 mg/kg

DL50 oral Lapin: 5.030 mg/kg

DL50 oral Rat: 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 4.570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 Rat, femelle: 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 Rat: 72,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Souris: 27,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 Rat: 30 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 Lapin: 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

DL50 dermal Lapin: 12.870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 13.400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: *Salmonella typhimurium* avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

90622-74-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg

ammoniac, solution aqueuse

1336-21-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat, mâle: 350 mg/kg

voir texte créé par l'utilisateur Chat: 750 mg/kg

voir texte créé par l'utilisateur Humain: 43 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat, mâle: 9,85 mg/l

CL50 Rat, femelle: 13,77 mg/l

voir texte créé par l'utilisateur Humain: 5000 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Corrosif
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471
Génotoxicité in vivo	: Type: test in vivo Résultat: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications chromosomiques. Type: Test du micronucleus in vivo Espèce utilisée pour le test: Souris Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau Résultat: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications chromosomiques.
Cancérogénicité	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité pour la reproduction	: Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) NOAEL: F1: 100 mg/kg, Méthode: voir texte créé par l'utilisateur Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Toxicité à dose répétée	: Rat: 68 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 35 d Méthode: OECD 422 Rat, mâles: NOAEL: 35 mg/kg Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 50 d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Composants:



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium
68439-57-6:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,53 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: (Skeletonema costatum (algue marine)): 5,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 230 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les plantes	: 2025 mg/l Durée: 10 d
propane-2-ol 67-63-0:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l Durée d'exposition: 48 h CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l Durée d'exposition: 24 h CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique BPL: non (Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les algues	: CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique BPL: non



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (*Aliivibrio fischeri*): 17.700 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn
BPL:

EC10 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): 5.175 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode: DIN 38412
BPL:

amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl) 90622-74-5:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (*Brachydanio rerio*): > 1 - 10 mg/l
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour les bactéries

: CE0 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): > 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 0,75 - 3,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,89 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 101 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues

: (*Chlorella vulgaris* (algue d'eau douce)): 2.700 mg/l



TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Durée d'exposition: 18 Tage
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration minimale avec effet observé: 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 73 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,79 mg/l
Durée d'exposition: 96 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

- : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6:

Biodégradabilité

- : Biodégradation: > 80 %
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 790 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 190 mg/g

**propane-2-ol
67-63-0:**

Biodégradabilité

- : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 53 %
Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Durée d'exposition: 10 d
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène : 2,32 g/kg
(DCO)

ThOD : 2,40 g/g

ammoniac, solution aqueuse
1336-21-6:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propane-2-ol
67-63-0:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

ammoniac, solution aqueuse
1336-21-6:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,38
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propane-2-ol
67-63-0:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:
propane-2-ol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

67-63-0:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Le code européen des déchets

200129

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse



TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable
du Parlement européen et du
Conseil concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des
substances dangereuses.

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 5,5 %, 262,19 g/l

Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 5,5 %, 57,53 g/l

Conformément au règlement
relatif aux détergents CE
648/2004 : 5 - <15% Agents de surface anioniques, <5% Agents de surface non
ioniques, Parfums, BENZYL ALCOHOL, CITRAL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des



TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Procédure de classification:	H319 H315	Sur la base de données d'essai. Méthode de calcul
------------------------------	--------------	--

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 2.2

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

500000002900